

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2017

PRESENT(E) S : M. AUGÉY, Maire, M. RONCOLI, BERNARD, Mmes CABANNES, AUGÉY, Adjoint, Mmes BIRAGUE, DUCOS M., DUCOS P., GACHES-PEDUCASSE, M. BLANCHARD, BONNAL, DUBAQUIER, GERARD, LECOURT, SALA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Mme POMMAT, Adjointe, Mmes LEGLISE, XUEREB, M. MERINO, Conseillers Municipaux.

Monsieur DUBAQUIER Benoît est élu secrétaire de séance.

Avant toute délibération, M. Pierre AUGÉY, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations ci-dessous mentionnées :

- *Délibération 2017-03 : embauche CUI – CAE – 20 heures/ hebdomadaire - Adjoint Technique.*
- *Délibération 2017-04 : Signature convention d'application Ecole et Cinéma en Gironde/année scolaire 2016/2017*

Après consultation et accord du Conseil Municipal, le Maire informe que ces sujets seront délibérés en dernier.

Le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2017-01 : Convention partenariat SAFER Aquitaine-Atlantique – Concours technique.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2003 autorisant Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec la SAFER Aquitaine-Atlantique pour les parties du territoire communal hors zones U et NA déjà protégées par le droit de préemption du Plan d'Occupation des Sols de la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SAFER Aquitaine-Atlantique demande à la municipalité de signer un avenant à cette convention de concours précisant les modalités de tarification ainsi que les améliorations techniques

apportées par la SAFER Aquitaine-Atlantique dans sa mission de surveillance du marché foncier et les services complémentaires apportés ainsi que le cahier des charges relatif à l'usage des données mises à disposition (activation d'un compte sur le site internet cartographique « Vigifoncier Aquitaine-Atlantique »).

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de signer l'avenant à la convention de concours technique proposé par la SAFER Aquitaine-Atlantique.

Délib. 2017-02 : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2017.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par Monsieur GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde, pour la répartition du F.D.A.E.C. 2017, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 15 005 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de répartir la subvention du F.D.A.E.C. 2016 comme suit :

- Aménagement sécurité des installations du stade municipal 3 069.00 € HT
- Aménagement –peinture- classe GS/CP :1 480.00 € HT
- Aménagement cour de l'école (acquisition matériel) :.....2 230.00 € HT
- Aménagement espaces publics (achat bancs – tables) :.....1 057.00 € HT
- Aménagement cantine scolaire :12 444.00 € HT
 - TOTAL :20 280.00 € HT

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 15 005.00 € au titre de ces investissements,
- De réaliser en 2017 les opérations ci-dessus énoncées :
 - o Par autofinancement : 5 275.00 € HT
 - o Par subvention FDAEC : 15 005.00 € HT
 - TOTAL : 20 280.00 € HT

Délib. 2017-03 : embauche CUI – CAE – 20 heures/ hebdomadaire - Adjoint Technique.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les dispositions gouvernementales relatives à l'embauche des CUI – CAE et notamment à la prise en charge par l'Etat d'une partie du salaire de ces agents.

Monsieur le Maire propose de recruter un agent en contrat CUI-CAE un poste d'Agent Technique afin d'aider les Agents des services scolaires dans les tâches courantes d'entretien des locaux communaux et à la garderie municipale dans les

conditions suivantes et lui permettant d'accéder à des formations qualifiantes lui permettant d'accéder à sa réinsertion:

- Début de contrat : 1^{er} mars 2017
- Contenu du poste : Adjoint Technique
- Durée du contrat : 1 an renouvelable
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Rémunération : SMIC + 10 %

Le Conseil Municipal décide le recrutement d'un agent en contrat CUI – CAE pour exercer d'Adjoint Technique à raison de 20 heures hebdomadaires. Il charge Monsieur le Maire de constituer les dossiers nécessaires afin de concrétiser cette embauche auprès des services concernés.

Délib. 2017-04 : Signature convention d'application Ecole et Cinéma en Gironde/année scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du dispositif dans lequel s'est inscrite l'école de Fargues à savoir la participation de notre école à l'éducation à l'image « Ecole et cinéma en Gironde » proposé par la D.S.D.EN de la Gironde et en coordination avec le cinéma Jean Eustache de Pessac, pour les deux derniers trimestres 2016/2017.

Ce dispositif permet aux enseignants des écoles primaires (Cycles 2 et 3) d'inscrire dans leur programmation pédagogique, durant le temps scolaire, des séances de cinéma pour faire découvrir à leurs élèves des films de qualité, visionnés en salle de cinéma. A ce titre, les classes de CP-CE1 de Madame GOUDENECHÉ, CP-CE1 de Madame POUYMAYOU et CM1-CM2 de Madame TOULORGE assistent à 3 séances de cinéma réparties tout au long de l'année scolaire.

Il convient de signer cette convention avec le coordonnateur du dispositif à savoir Monsieur le Président du Cinéma Jean Eustache à Pessac.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le coordonnateur du dispositif à savoir Monsieur le Président du Cinéma Jean Eustache à Pessac.

QUESTIONS DIVERSES

- COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL DES ELEVES : Monsieur Robert RONCOLI, Maire-Adjoint fait le compte-rendu de la réunion du Conseil des Elèves qui s'est tenue le 13 décembre 2016 à la mairie. Deux élèves par classe ainsi que des enseignantes étaient présents à cette réunion au cours de laquelle il a été abordé l'aménagement de la cour de l'école avec des jeux, bancs, tables pour rendre le moment de la récréation et de la garderie plus ludique

- **COMPTE-RENDU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SUD-GIRONDE** : Monsieur le Maire fait le compte-rendu du Conseil de la CdC du Sud Gironde qui s'est déroulé le 9 janvier dernier. A l'ordre du jour, entre autres sujets, la nomination d'un nouveau Vice-Président suite à la fusion de 8 Communes de l'ancienne CdC des Coteaux Macariens avec la CdC du Sud-Gironde, mais également la représentation de la CdC aux divers syndicats et la nomination de nouveaux délégués ; l'étude d'élaboration du PLUi conformément aux derniers textes règlementaires. Monsieur le Maire précise que le POS de la commune de Fargues restera applicable jusqu'au 31 décembre 2019, date d'entrée en vigueur du PLUi
- **COLLECTIF AL QARARA** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Ibrahim KASHAN, écrivain, conteur, résistant Palestinien devrait venir en mission en France vers le 21 mars prochain. Monsieur le Maire propose de recevoir Monsieur KASHAN lors d'une cérémonie à la mairie de Fargues.
- **COMMISSION BATIMENTS COMMUNAUX** : Monsieur Yvan BERNARD, Maire-Adjoint délégué propose de réunir la commission Bâtiments Communaux le vendredi 24 février 2017 à 18 heures afin de faire le programme des travaux envisagés pour l'année 2017.
- **LOCAL DE LA COOPERATIVE BOULANGERIE** : Monsieur le Maire fait part aux Elus de la vente du local de la boulangerie par la coopérative boulangerie.
- **BOITE A LIRE** : Madame BIRAGUE Isabelle, Conseillère Municipale informe le Conseil Municipal qu'une « boîte à lire » va être installée par la Municipalité devant la Maison des Associations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.